

# Garantie

Cette section contient des informations sur les conditions de garantie du stéthoscope StethoMe

## Garantie

StethoMe sp. z o.o. (dont le siège social est situé à Poznań, ul. Winogrody 18A, Pologne, Tribunal d'arrondissement de Poznań - Nowe Miasto et Wilda à Poznań, VIIIe Section Commerciale du Registre national judiciaire, n° d'enregistrement KRS 0000558650, NIP (numéro d'identité fiscale) 7831726542, REGON (numéro d'enregistrement légal) 361535342, n° BDO (Base de données sur les déchets) 000258860) fournit une garantie pour le stéthoscope électronique StethoMe® contre les défauts de matériau et de fabrication du stéthoscope électronique StethoMe® (ci-après dénommé le dispositif). Les consommateurs peuvent exercer leurs droits au titre de la garantie constructeur indépendamment de leurs droits au titre de la garantie du vendeur, qui n'exclut, ne limite ni ne suspend les droits de l'acheteur en vertu du droit applicable. Si le dispositif présente des défauts, StethoMe ou un centre de service agréé par StethoMe éliminera les défauts ou remplacera le dispositif par un nouveau gratuitement. Cette garantie ne couvre pas le câble USB, les logiciels ou applications de tiers, ni l'inopérabilité du dispositif avec des solutions de tiers.

La période de garantie de l'appareil est égale à la durée de l'abonnement (dans le cas d'une location), et est de 2 ans si un abonnement illimité est souscrit, avec un maximum de 300 cycles de charge de la batterie de l'appareil dans la période indiquée. Les périodes susmentionnées sont comptées à partir du moment de l'achat. La date d'achat du dispositif est documentée par un reçu fiscal ou une facture TVA. La garantie est valable sur le territoire de l'Union européenne.

La demande de garantie doit être envoyée sous forme électronique à l'adresse suivante : [warranty@stethome.com](mailto:warranty@stethome.com) accompagnée d'un scan de la preuve d'achat, des

coordonnées (nom, prénom, adresse, adresse e-mail) et d'une description du défaut dans un délai de 10 jours à compter de la date de constatation du défaut du dispositif, mais au plus tard avant la date d'expiration de la garantie. Nonobstant cette notification, vous devez envoyer le dispositif à StethoMe sp. z o.o. ou à un centre de service désigné par StethoMe avec la preuve d'achat, les informations de contact et une description du défaut, et protéger correctement le dispositif contre les dommages pendant le transport. Le fabricant s'engage à traiter la demande de garantie dans un délai de 30 jours ouvrables à compter de la date de réception du dispositif accompagné de la demande de garantie. La période de réparation peut être prolongée si des pièces doivent être commandées pour la réparation, ce dont StethoMe informera le demandeur.

Les événements suivants sont exclus du fonctionnement de la garantie :

1. l'usure normale du dispositif ou de ses pièces qui s'usent avec le temps (usure de la batterie, du revêtement de protection, de l'écran ou de toute autre pièce du dispositif comme le câble USB) et l'étalonnage et la maintenance du dispositif,
2. les dommages causés par une utilisation négligente du dispositif ou les dommages intentionnels/accidentels (écrasement, rayure, fissure, pliage, chute, charges mécaniques, etc.)
3. les dommages causés au dispositif par une utilisation inappropriée ou incohérente du dispositif, ainsi que par une utilisation du dispositif à des fins autres que celles prévues,
4. une pression sur l'écran du dispositif,
5. les dommages causés par l'humidité, les liquides, le feu, la chaleur extrême, la corrosion, l'oxydation, la contamination par des liquides ou des produits chimiques, ou tout autre événement externe indépendant de la volonté du fabricant.

La garantie est exclue si le dispositif a été arbitrairement ouvert, modifié ou réparé par toute personne autre que StethoMe ou ses agents.

Si la garantie n'est pas acceptée, les frais de livraison et de retour du dispositif sont à la charge du consommateur.

Version 1.2. 22/11/2021